

FRAIS DE NOTAIRE

Par IMA33

Bonjour , je viens de recevoir le document définitif de la liquidation de communauté.
Sur la première page du dossier sont collées 3 étiquettes avec des montants (publié et enregistré au SPF) .
A quoi cela correspond ?
Cordialement

Par yapasdequois

Bonjour,
Ce sont les droits d'enregistrement de la publicité foncière pour enregistrer une modification de la propriété de biens immobiliers.
Le notaire ne vous a pas prévenu ?

Par IMA33

Est ce que cela représente l'ensemble des frais pris par l'état ou il y en a d'autres ?
En gros, la différence entre le montant payé et la somme des frais d'enregistrement présents sur ces étiquettes correspond-il aux émoluments du notaire ?

Par yapasdequois

Avec aussi peu d'info, impossible de répondre.
Demandez au notaire un décompte détaillé. Habituellement il le fournit spontanément.